

CLÉS POUR LE MARCHÉ par Olivier Davanne et Thierry Pujol

Assurance-vie: les bonnes options

Chaque mois, Enjeux donne la parole à deux spécialistes, associés de DPA Conseil, qui analysent la stratégie patrimoniale à adopter par les particuliers qui souhaitent investir sur les marchés financiers.

L'assurance-vie reste le placement préféré des ménages français qui, bon an mal an, y consacrent environ 70% de leur épargne nouvelle. Qu'ils privilégient, selon la conjoncture, la sécurité des supports dits en euros, comme c'est le cas depuis deux ans, ou le rendement espéré des supports en unités de compte, comme ils l'avaient fait en 1999 et 2000, ils restent majoritairement fidèles à

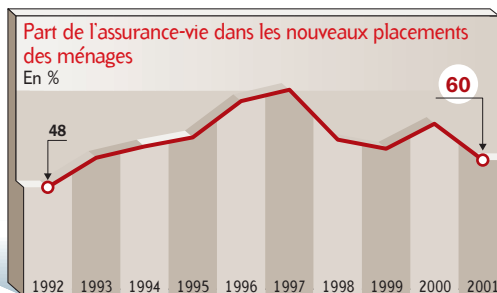
ce véhicule. Sa fiscalité reste très attrayante, même si elle a été (un peu) durcie et (considérablement) compliquée pendant les années 90.

En effet, outre une taxation des revenus financiers généralement modeste, l'assurance-vie bénéficie de droits de succession très réduits, voire nuls. Ces derniers rendent donc bien plus attractive que d'autres produits d'épargne longs fiscalement avantageés, comme le PEA ou cet autre « eldorado fiscal » méconnu qu'est l'épargne salariale. Mais l'attrait de l'assurance-vie n'est pas uniquement d'ordre fiscal. Les supports en euros bénéficient de « l'effet cliquet » : la rémunération versée chaque année est définitivement acquise. Dès lors, l'épargnant ne prend aucun risque, alors que l'assureur détient des actifs dont la valeur peut varier fortement (obligations longues, actions et immobilier). Par ailleurs, les « assurés » bénéficient d'une grande latitude pour accroître leurs versements, les interrompre, voire retirer leurs fonds des supports en euros,

selon la conjoncture financière et le rendement des contrats comparé à ceux des placements concurrents. Par exemple, à l'heure actuelle, l'investissement dans un grand nombre de contrats en euros est plus intéressant que l'achat direct d'obligations ou de Sicav obligataires. En effet, ces dernières servent maintenant des taux faibles (à peine supérieurs à 4%), alors que les contrats en euros, en s'appuyant sur les obligations à taux plus élevés acquises dans le passé, devraient verser entre 4,5 et 5% dans les années à venir. Le rendement de l'assurance-vie, sans être mirobolant, est donc plus attractif que celui des autres placements à risque équivalent.

On dit en jargon financier que l'épargnant dispose d'une « option » de versement à forte valeur, car elle permet de souscrire aux supports en euros quand leur rendement est attractif comme c'est le cas aujourd'hui. Et qu'il a une option de sortie, puisqu'il peut quitter le support en euros sans pertes (grâce à l'effet cliquet) pour se reporter sur des placements aux perspectives plus attractives, par exemple, quand les taux d'intérêt remontent.

Comment, dans ces conditions, les assureurs peuvent-ils s'y retrouver ? Tout d'abord, des clauses dans certains contrats multisupports empêchent les assurés de sortir du support en euros pour se porter sur les unités de compte. Par ailleurs, clôturer un contrat d'assurance-vie devenu non compétitif peut se révéler extrêmement coûteux fiscalement. Mais surtout, les clients n'utilisent pas toutes les options que leur accordent les plus « généreux » des assureurs. Lisez bien votre contrat et sachez en profiter.



VOTRE PORTEFEUILLE

Diversifier les contrats



Ce portefeuille a été défini avec un CAC 40 à 3 100 et un Euro Stoxx 50 à 2 500. Une fois définie une allocation d'actifs cibles, il faut savoir mobiliser tous les supports existants (contrats d'assurance-vie en euros ou multisupports, PEA, épargne salariale, PEL...) pour limiter les prélèvements fiscaux et sociaux et maximiser le bénéfice de certaines options accordées par les institutions financières. Ainsi, aux taux d'intérêt actuels, il est plus rentable d'investir dans des supports en euros que dans

des obligations ou des Sicav obligataires. De façon générale, n'hésitez pas à prendre date, en investissant des sommes modérées dans une large gamme de produits. La fiscalité des différents supports d'épargne longue ne devient douce qu'après cinq ou huit ans et vous serez contents, dans quelques années, d'avoir un large choix pour vos placements. Par ailleurs, certains contrats d'assurance-vie cachent des pépites : faibles frais de gestion et options intéressantes. Repérez-les !